

**GROUPE DES ÉTATS
D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
(ACP)**

**DOCUMENT DE TRAVAIL
TABLE RONDE 3**

**Cohérence des politiques et des institutions,
et partenariats**

NON-PAPER

**FORUM GLOBAL SUR
MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT**

ATHÈNES

4-5 NOVEMBRE 2009

1. INTRODUCTION

Dans le domaine des politiques de migration et du développement, les défis sont de plus en plus communs tant pour les pays développés que pour ceux en développement: faire face et s'adapter aux changements démographiques; assurer une croissance économique durable tout en luttant contre le chômage, en améliorant l'inclusion des migrants et la cohésion, et en réduisant la pauvreté; promouvoir la sécurité des personnes et le respect des droits humains; et faire face à la sollicitation des professionnels qualifiés. Il s'agit là des questions les plus pressantes. Inévitablement, on doit s'attaquer aux questions des politiques qui traitent des liens entre la migration internationale et le développement dans un contexte de partenariats et de dialogues régionaux et globaux, comme ceux représentés par ce Forum.

Le Groupe des États ACP, l'institution la plus importante organisée pour les pays en développement, avec une adhésion de 79 membres couvrant le continent africain, les Caraïbes et les régions du Pacifique, et avec une population estimée à 700 millions, est naturellement un partenaire essentiel pour garantir la cohérence des politiques et des institutions parmi les pays ACP et les organisations régionales, et entre celles-ci et les pays développés. Presque chaque État ACP est signataire ou membre d'une Communauté Économique Régionale (CER). On promeut de plus en plus les réformes régionales, comme dans le cas de divers processus de politiques qui sont préparés par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Par conséquent, les accords de partenariat sur les questions migratoires avec des pays et groupements du Nord devraient être négociés et signés dans un contexte régional, en évitant les pratiques de « bilatéralisation » qui peuvent miner les processus d'intégration régionale et créer une compétition inutile entre les États ACP.

Une bonne opportunité pour assurer la cohérence des politiques dans une négociation multilatérale sur les questions de la migration et de la mobilité est la révision du Partenariat de Cotonou avec l'Union Européenne (UE), qui a lieu actuellement, qui entrelace 105 pays et représente l'arrangement de coopération pour le développement le plus avancé et le plus novateur formalisé dans le contexte Nord-Sud. Dans cet Accord, la question de la cohérence des politiques est déjà formalisée dans l'Article 12, « La cohérence des politiques de la Communauté et leur impact dans l'exécution de l'Accord de Cotonou ». Dans ce contexte, la révision de l'Article 13 sur la migration impliquera nécessairement que la mobilité devienne un thème transversal vis-à-vis de toutes les autres politiques.

Par conséquent, faisant partie de ce procès de révision, le Groupe des États ACP souhaite faire en sorte que le lien migration-développement corresponde plus à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans un contexte régional plus large, tout en assurant que les intérêts spécifiques des gouvernements des pays individuels soient respectés autant que ceux des citoyens de ces pays.

2. ANTÉCÉDENTS ET CONTEXTE

Dans l'objectif de ce document, et comme une 'approche complète du Groupe ACP' en général, la cohérence des politiques dans le contexte de la migration et du développement est définie comme « la poursuite des opportunités *win-win-win* pour les pays de destination, ceux d'origine et pour les migrants, au moyen de la promotion systématique des politiques mutuellement constructives dans tous les secteurs, ainsi que par la promotion des synergies spécifiques entre les politiques de migration et de développement ». Comme corollaire de cette définition se trouve celle de la cohérence institutionnelle interne et intra-pays, voulant

dire « l'établissement des responsabilités organisationnelles et point focaux entre les directions et les institutions gouvernementales et les organisations régionales, pour garantir un haut degré de cohérence des politiques sur le terrain de la migration et du développement ».

Aborder les questions de la cohérence des politiques et des institutions implique la reconnaissance et l'identification des différences persistantes ou des intérêts non convergents entre les gouvernements des pays d'origine et les pays de destination, et entre les besoins ressentis et réels des populations locales et migrantes. La reconnaissance et l'abord de ces questions est implicite dans l'Article 12 de l'Accord de Cotonou, mais il y aura aussi un environnement plus favorable dans la deuxième révision générale, en particulier de l'Article 13 sur la migration.

Dans le cas de l'Union Européenne (UE), notre principal partenaire, ces défis sont exacerbés par la présence, d'un côté, des divergences entre les objectifs déclarés des politiques de la Commission Européenne (renforcer le lien entre migration et développement) et les intérêts individuels souverains des États membres de l'UE (sécuriser les frontières, juguler la migration illégale et assimiler les personnes nées à l'étranger), et, d'un autre côté, par la persistance des perspectives conflictuelles entre les agendas des Directions Générales de la CE (atteindre les OMD tout en promouvant la migration compétente, promouvoir la migration circulaire tout en établissant des schémas d'entrée temporaire, promouvoir le dialogue régional tout en cherchant à passer des accords bilatéraux, etc).

D'autres incohérences institutionnelles importantes existent parmi des organisations comme l'OIC, le FMI et la Banque Mondiale. Dans le cas des produits agricoles pour lesquels les pays pauvres ont un avantage comparatif, les règles de l'OIC peuvent accorder une «place significative aux stratégies » pour protéger la production nationale, mais en même temps le FMI ou la Banque Mondiale vont s'opposer vigoureusement à l'utilisation des aides en argumentant qu'elles violent la discipline fiscale.

D'autres formes d'incohérence des politiques et des institutions persistent tant dans les pays d'origine que dans ceux de destination. Par exemple, il existe des divergences entre les intérêts des donateurs à propos de la stimulation des liens entre la migration et le développement au moyen de l'aide dans les zones d'émigration, et la richesse relative de ces zones due à l'afflux des transferts d'argent de la diaspora. L'Aide Officielle pour le Développement (ODA) ne devrait pas servir le double objectif d'un outil de gestion de la migration et de la réduction de la pauvreté, étant donné que la vaste majorité des migrants qui se déplacent vers les pays du Nord sont originaires des pays en développement avec des revenus moyens alors que la ODA vise spécifiquement les pays les moins développés. Par conséquent, investir dans la gestion de la migration pourrait dévier d'importants fonds des zones/pays qui ont un plus grand besoin de l'aide pour le soulagement de la pauvreté.

Il existe une autre divergence très importante entre les mesures qui abordent le manque de main d'œuvre spécialisée dans des secteurs stratégiques des pays développés —comme la santé— et la pratique de recruter des professionnels de la santé de ces pays. En considérant que le nombre actuel de médecins et infirmières formés dans beaucoup de pays africains n'est pas suffisant même dans un scénario de zéro migration, le concept d'une politique de recrutement éthique est un oxymoron. L'Afrique du Sud à elle seule estime jusqu'à présent ses pertes nettes de formation en professionnels de la santé à 1 milliard de dollars américains, et fait remarquer que le nombre des professionnels de la santé qui quittent le pays a été multiplié par quatre depuis l'introduction de codes éthiques de conduite. En outre, la migration constante des travailleurs de la santé vers un nombre florissant de cliniques privées de propriétaires étrangers dans les pays africains, contribuant au drainage des compétences sans quitter le pays, est largement inconnue.

D'importants intérêts non convergents existent aussi entre les subventions accordées aux produits agricoles d'exportation et les efforts des pays développés pour promouvoir le développement rural comme une mesure pour la création d'opportunités d'emplois. Par exemple, il existe d'importants intérêts non linéaires dans le secteur de la pêche. Actuellement, les flottilles de pêche des pays développés peuvent attraper des surplus de stocks de poissons sur les eaux côtières des pays en développement, en échange de paiements pour les pays en développement. Cependant, ces paiements sont calculés sur le tonnage du bateau plutôt que sur les quotas de poissons, ce qui pourrait porter préjudice à la durabilité de ces stocks de poissons et aux moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux. Cette divergence est aggravée par le peu d'application des restrictions des pays développés sur les chalutiers illégaux, et le fort patrouillage de ces mêmes zones maritimes pour arrêter le trafic humain réalisé par des pêcheurs artisanaux des pays en développement qui sont été déplacés à cause de la pêche illégal.

Le Groupe ACP souligne le fait que les pays ACP reçoivent des montants significatifs d'aide mais pas d'autres flux commerciaux complémentaires, des investissements ou des transferts d'argent des pays développés, ce qui limite considérablement la possibilité d'exploiter les synergies entre les diverses politiques. L'aide, par conséquent, fonctionne comme une mesure compensatoire mais n'a pas d'effets synergiques avec d'autres flux.

Actuellement, tous ces éléments sont une source d'incohérence institutionnelle et des politiques que nous, le Groupe des États ACP, notons et allons aborder dans le cadre du composant de renforcement des capacités institutionnelles de la *Facilité intra-ACP pour les Migrations*, étant donné que la cohérence des politiques dépend aussi des initiatives des pays ACP qui envoient des migrants.

Finalement, le Groupe ACP note qu'il y a également des divergences dans les cadres analytiques ainsi que des concepts dichotomiques trompeurs, qui sont largement utilisés aujourd'hui dans l'analyse des processus migratoires et dans la définition des politiques de façon à réduire la complexité. Par exemple, la distinction entre pays qui envoient et pays qui reçoivent (alors que la plupart des pays à la fois envoient et reçoivent des migrants), migration permanente versus migration temporaire (alors que la plupart des migrants « permanents » retournent dans leurs pays d'origine ou se déplacent vers d'autres pays, et que les migrants « temporaires » restent de façon non autorisée durant de longues périodes), ou utilisation productive des transferts d'argent de la diaspora versus utilisation non productive (alors que les investissements ou la consommation en santé ou en éducation contribuent à la formation de capital humain).

Le manque de données et d'analyse est, certes, une autre question de poids qui affecte la cohérence des politiques sur le terrain. Par exemple, malgré l'attention croissante accordée au drainage de cerveaux dans les pays ACP, ce contexte est connu pour son manque d'information solide sur laquelle devraient se fonder les politiques pour avoir un impact positif sur les populations pauvres. Étant donné que l'un des objectifs de la *Facilité intra-ACP pour les Migrations*, récemment lancée, est de construire l'expertise analytique et statistique régionale sur la migration et les flux de la mobilité, et sur les questions relatives à la migration dans les États ACP, ces défis ont été relevés et nécessitent des efforts de coordination aux niveaux régional, intra-régional et international.

Faisant partie des efforts de la *Facilité intra-ACP pour les Migrations*, fondée sous le 9ème FED, l'assistance technique sera apportée aux institutions ACP régionales et nationales pour appuyer les décisions des politiques dans les États et Régions ACP, dans le but de mandater les institutions régionales et piloter les ministères nationaux dans la coordination d'échanges nationaux et régionaux sur le thème « Liens entre Migration et

Développement ». Avec le soutien du composant de *renforcement des compétences*, on créera les conditions qui conduiront vers une meilleure coordination des consultations avec tous les acteurs aux niveaux national et régional, en incluant des consultations avec les acteurs de la société civile pour garantir que la cohérence des politiques se fasse avec l'inclusion de toutes les parties intéressées.

Dans la section suivante nous présentons une liste des politiques, pratiques et projets en cours dans les États ACP, dans les pays et régions partenaires, là où des leçons peuvent être tirées.

3. COHÉRENCE DES INSTITUTIONS ET DES POLITIQUES, ET DONNÉES ET RECHERCHES CONNECTÉES

COHÉRENCE DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Les politiques cohérentes et informées sur la « migration et le développement » requièrent des pratiques solides de prélèvement de données, d'une part, et d'autre part, d'une volonté politique significative et de l'engagement de tous les acteurs gouvernementaux. Les mécanismes de coordinations institutionnelles sont indispensables pour la cohérence des politiques, ensemble avec des mesures appropriées pour appuyer le renforcement des compétences, éliminer les bouchons institutionnels et évaluer les résultats des efforts de cohérence des politiques. Le Groupe des États ACP est en train de renforcer ces compétences au moyen des programmes de renforcement institutionnel pour être déployées comme une partie de la Facilité intra-ACP pour les Migrations, du 9ème FED.

Si nous observons comment la migration est intégrée dans les *Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté* (DSRP) et comment elle est suivie dans leurs Rapports d'Avancement, nous trouvons une cohérence des politiques significative dans les pays ACP. Dans les pays ACP pour lesquels ces documents stratégiques sont disponibles (39 sur 79 pays), émergent les caractéristiques communes suivantes:

- Dans la majorité des pays, les stratégies nationales de développement prennent en compte la mobilité interne et internationale à la fois, comme un facteur de développement. La migration interne est considérée comme un thème qui a à la fois une dimension positive (augmentation de la productivité dans le secteur des services propulsée par la migration rurale) et une dimension négative (augmentation des pressions sur les systèmes d'eau et d'assainissement, sur la terre, et sur le logement dans les zones urbaines) et, en dépendant du contexte spécifique, les mesures qui s'y rapportent ont été conçues et budgétisées en fonction. La migration internationale est également analysée en termes de dimensions positives (transferts d'argent de la diaspora, constitution de capital social, création d'entreprises, stabilité macroéconomique) et négatives (dépendance, drainage de cerveaux).
- Les documents contiennent des analyses et des mesures spécifiques pour les pays qui ont une diaspora importante (Sénégal, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Haïti, etc). Dans le cas du Cap-Vert, les groupes de la diaspora ont également été invités à participer dans la préparation du DSRP.
- Les mesures pour promouvoir l'exportation de main d'œuvre ne sont pas bien développées dans les DSRP. Dans quelques cas où la migration est principalement régionale et moins intercontinentale, l'exportation de main d'œuvre est considérée comme une stratégie complémentaire et de transition pour atteindre des processus

de développement endogènes et moins dépendants. Un exemple notable est l'analyse de la stratégie de développement du gouvernement du Burkina Faso.

- Dans les pays récemment affectés par des conflits ou des problèmes environnementaux, le DSRP se focalise sur la gestion des réfugiés et celle des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les mesures apportant une protection sociale aux groupes vulnérables sont intégrées dans les stratégies de développement et sont budgétisées (Burundi, Djibouti, Libéria, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Sierra Leone, Sénégal, Tchad, Timor-Leste et Zambie).
- Les risques et problèmes environnementaux sont également analysés en termes de mobilité. La migration représente à la fois une menace pour l'écosystème et c'est aussi une conséquence de la dégradation (Cap-Vert et Comores). Les environnements changeants et les pratiques traditionnelles sont également analysés en relation à la mobilité et à l'impact social dans les documents du Tchad et de la République Démocratique du Congo.
- La restructuration économique est analysée en termes de ses effets sur la mobilité humaine. La réorganisation du secteur minier en Zambie est un bon exemple du mouvement interne associé aux dynamiques des secteurs changeants. Dans certains Rapports d'Avancement récents, la restructuration due aux crises financières, alimentaires et énergétiques globales est aussi analysée en termes d'impact sur l'emploi des migrants, les transferts d'argent de la diaspora, etc. (Haïti, Cap-Vert, Comores, Dominique et Ghana).
- Les inquiétudes sur la santé sont également analysées dans la plupart des documents en relation aux dynamiques de la migration, particulièrement dans les zones régionales et dans des zones de transbordement en relation au VIH/SIDA. Sinon, le principal souci concernant le secteur de la santé est le phénomène appelé drainage de cerveaux des professionnels de la santé (Côte d'Ivoire, Cameroun, Comores, Dominique, Haïti, Nigéria et Zambie), et les mesures conçues pour retenir les travailleurs de la santé ou pour faire en sorte que le secteur soit plus attirant.
- Les questions démographiques, particulièrement la population jeune en croissance, sont abordées en termes d'emplois et de migration. Elles sont considérées parmi les défis les plus épineux (comme dans la stratégie du Mali). Les mesures sont conçues pour élargir les opportunités d'emploi dans le pays et pour informer les jeunes sur les risques associés à la migration internationale (concrètement dans le cas du Sénégal).

Du côté de la cohérence institutionnelle, on pourra avoir un panorama plus clair lorsqu'on aura développé des profils spécifiques et approfondis de la migration dans chaque État ACP. Il est par conséquent essentiel que les questions telles que les arrangements entre les différents secteurs et agences des gouvernements dans le but de coordonner les politiques, et l'intégration transversale des thèmes de la mobilité dans les politiques soient analysés dans le détail, plutôt que de limiter l'analyse à coup d'œil rapide sur qui fait quoi.

RECHERCHES SUR LES COÛTS ET LES BÉNÉFICES DE LA MIGRATION, LA CONSTITUTION DE CAPITAL HUMAIN, LES PERTES SOCIALES ET LES GAINS CULTURELS

Les données sur les questions migratoires sont souvent partialisées par les intérêts idéologiques. Les difficultés pour le calcul des migrants non autorisés, le manque de sondages qui permettent de faire des analyses comparatives entre les recensements, les

méthodes sans coordination de collecte de données dans les pays d'origine et de destination, les collectes sélectives de données nationales, le manque de séries historiques actualisées, etc., fragilisent sérieusement les politiques de développement dans ce secteur. Étant donné que ce processus d'harmonisation et de renforcement est nécessaire, les politiques fondées sur les évidences ne peuvent pas attendre que cela soit fait, et il devient nécessaire de mettre en place des méthodes alternatives qualifiées. Une solution avec un coût-efficacité équilibré particulièrement pour les pays en développement, serait d'améliorer et systématiser les méthodes qualitatives de levée de données, les combiner avec une sélection de données quantitatives, et établir des cadres et indicateurs communs.

L'approche proposée fondée sur les ressources dans le « Document de Position Générale sur la Migration et le Développement » du Groupe des États ACP dans ce Forum peut servir comme base fondamentale pour développer des cadres analytiques solides et avec un équilibre de coût-efficacité, particulièrement adapté aux types de migration volontaire (c'est-à-dire, non forcée).

La dimension transnationale de la migration a mis en relief la nécessité d'une approche dynamique qui prenne en compte les flux des ressources économiques, sociales, culturelles et humaines des migrants. La circulation de ces ressources à l'intérieur des corridors géographiques établis est instrumentale pour élargir la gamme des choix individuels et communautaires et, par conséquent, le développement humain. Conceptuellement, cette approche favorise une attitude positive envers la migration et envers son impact sur le développement.

L'approche du « corridor de migration » comprend l'analyse des ressources des migrants, et leur accumulation, utilisation et interrelations avec les facteurs structurels, entre deux pays. Par exemple, une politique qui aborde les besoins des migrants dans des corridors établis historiquement, dans lesquels les communautés des migrants sont bien installées et intégrées, sera nécessairement différente d'une politique visant les besoins de migrants qui se déplacent vers des corridors nouvellement établis, où les réseaux sociaux sont plus faibles et où l'accès à l'information pertinente est limité. Juste pour donner un exemple, dans le premier cas il serait plus important de se focaliser sur le contact avec les formations de diaspora déjà établies, alors que dans le deuxième cas il serait plus important de se focaliser sur des mesures permettant aux migrants récemment arrivés de réduire leur vulnérabilité au moyen de politiques de protection sociale. D'autres ressources des migrants peuvent être considérées de façon semblable. Visant les politiques de cette manière limiterait le risque d'adopter des mesures « tout-usage » incohérentes. Cette approche se fonde essentiellement sur l'approche des « corridors de transferts des fonds des migrants » développée par la Banque Mondiale, en incluant d'autres flux des ressources des migrants, et spécialement en considérant les interrelations entre les facteurs structurels, les dynamiques du flux des ressources, et l'intermédiation pour les migrants.

L'Observatoire de la *Facilité intra-ACP pour les Migrations*, qui connecte les six Régions ACP, les 12 Pays Pilotes et un nombre considérable d'institutions de recherche dans tous les pays ACP, contribuera à temps au renforcement des compétences analytiques pertinentes au moyen des cadres novateurs analytiques et méthodologiques qui sont plus efficaces en termes d'investissement de temps et de coût. Actuellement, il y a quelques expériences remarquables dont les efforts peuvent être mentionnés comme des bonnes pratiques dans la collecte et l'analyse des données de la migration depuis une perspective de « corridor de migration », et qui pourraient être renforcées par l'Observatoire par l'intermédiaire de l'harmonisation des approches, des sources de données et des indicateurs.

Le *Southern African Migration Programme* (SAMP) est un réseau international d'organisations fondé en 1996 pour promouvoir la prise de conscience sur les liens entre

migration et développement dans la région *Southern Africa Development Cooperation* (SADC). Le SAMP mène une recherche appliquée sur les questions de migration et de développement dans des corridors spécifiques de la partie sud de l'Afrique, visant particulièrement la formation du capital humain, (migration de main d'œuvre, le drainage de cerveaux), le capital culturel (dialogue interculturel), la formation du capital social (le transnationalisme dans la région), et les développements de capital économique (transferts d'argent) depuis une perspective régionale, en utilisant des cas d'études de corridors bilatéraux de migration (Lesotho-Afrique du Sud, Zimbabwe-Afrique du Sud, etc). Le SAMP met également sur pied un Observatoire des Données Migratoires pour la région du SADC qui sera accessible à partir de son site web, et a contribué au "*Migration Dialogue for Southern Africa* (MIDSA)." Le SAMP a été financé jusqu'en 2005 par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI). Actuellement il est financé par le *Department for International Development* (DFID) du Royaume-Uni. Le SAMP a également reçu des aides financières pour des projets individuels du PNUD, de l'UNESCO, de l'OIT, de l'OIM, du Bureau pour les Populations, les Réfugiés et la Migration, de la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales (CMM), et du gouvernement d'Afrique du Sud.

Une autre initiative régionale importante est l'Observatoire des Migrants Caraïbes (OBMICA), qui fait de la recherche sur la formation et l'utilisation de capital social, culturel, humain et économique dans les Caraïbes, avec une approche particulière sur le corridor migratoire Haïti-République Dominicaine. L'Observatoire a été mis sur pied en 2008, comme une initiative de la Faculté Latinoaméricaine de Sciences Sociales de la République Dominicaine (FLACSO-DR) et le Centre d'Investigations Économiques et Sociales (CIES) de l'Université Ibéroaméricaine (UNIBE), avec un financement initial de la *Norwegian Church Aid* et le gouvernement de la République Dominicaine.

Dans la région d'Afrique Occidentale, une initiative remarquable est le *Sahel and West Africa Club SWAC/OECD*, établi comme une initiative semi-autonome sous l'OCDE et sous la gestion d'un Secrétariat. Le SWAC/OECD analyse les politiques migratoires, génère une réflexion stratégique dans divers aspects du processus d'intégration régional, et travaille dans la création d'un Observatoire Régional sur la « Migration » en Afrique Occidentale. La recherche du SWAC jette des ponts entre l'analyse de niveau macro des flux intra-régionaux des personnes et des ressources, et l'analyse de niveau micro de la mobilité dans les zones de transbordements en étudiant la formation des compétences sociales et économiques, et les facteurs culturels. Le travail de SWAC/OECD a contribué à la formulation d'un *Joint ECOWAS Approach to Migration* qui promeut le libre mouvement intra-régional des personnes, et a appuyé aussi les négociations durant le Dialogue UE-Afrique sur la Migration et le Développement.

4. ACTIVITÉS RÉGIONALES ET INTER-RÉGIONALES

COORDINATION RÉGIONALE

La coordination des politiques au niveau régional est réalisée dans le cadre du « *Migration Dialogue for Southern Africa* (MIDSA) », coordonné par l'OIM. Le but du projet est de faciliter le dialogue régional et la coopération sur les questions des politiques migratoires entre les gouvernements de la *Southern African Development Community* (SADC). L'objectif général est de faciliter la coopération régionale dans la gestion migratoire en promouvant une meilleure compréhension de la migration et en renforçant les compétences institutionnelles et du personnel. Le Forum créé par l'intermédiaire du MIDSA travaille pour atteindre les objectifs spécifiques suivants:

- Promouvoir la coopération entre les États membres du SADC sur les questions relatives à la migration, en élargissant leur capacité de gérer la migration à l'intérieur d'un contexte régional.
- Contribuer à une plus grande prise de conscience parmi les fonctionnaires et les décideurs politiques SADC sur le rôle de la migration dans le développement social et économique de la région, et pour garantir que la migration ordonnée soit perçue et utilisée comme un facteur positif du processus de développement.
- Pour aider au développement des compétences institutionnelles régionales pour faire face aux défis de la gestion migratoire, et renforcer les compétences des gouvernements pour répondre à ces défis de manière coopérative et fondée sur les connaissances.
- Élargir la compréhension des fonctionnaires et des décideurs politiques sur les causes, les dimensions et l'impact de la migration dans la région sud de l'Afrique.
- Promouvoir le dialogue et l'interaction entre les gouvernements et autres agences et institutions qui ont des intérêts et une expertise communs liés aux questions de la migration.
- Pourvoir la coopération technique et la formation pour le renforcement des compétences pour la gestion migratoire, le partage de l'information et la recherche, et les activités de diffusion de l'information.
- Améliorer la capacité des pays SADC à gérer collectivement la migration, en incluant des progrès significatifs vers des systèmes harmonisés de collecte des données et des politiques et lois d'immigration harmonieuses.

Les pays du Forum des Îles du Pacifique (P-ACP) sont également en train de coordonner des activités pour des schémas de migration temporaire à l'intérieur de la région et au-delà. De manière à garantir la durabilité et le maximum de bénéfices pour les membres du P-ACP, le Secrétariat appuie les débats sur les politiques, la formulation et les négociations. Diverses réglementations ont été émises par les leaders du Forum des Îles du Pacifique, les leaders des Petits États Insulaires (PEI), les ministres du commerce du Pacifique ACP (P-ACP), et les ministres de l'économie du Forum. Le 26 octobre 2006, lors du XXXVI Forum des Îles du Pacifique, la carte routière de Kalibobo a été approuvée, laquelle inclue une initiative pour « intégrer le commerce dans les services, en incluant le mouvement temporaire de la main d'œuvre dans l'*Accord Commercial des Pays Insulaires du Pacifique* (PICTA) et les *Accords de Partenariats Économiques* (APE) ». Les conversations et les négociations au niveau régional ont conduit à la promotion des schémas de travailleurs invités entre la Nouvelle Zélande et l'Australie dans divers pays. Le Secrétariat a également appuyé une étude de faisabilité pour développer un programme de formation de familles d'accueil pour les Îles Salomon, explorer des opportunités d'emploi pour leurs jeunes dans le marché canadien en tant qu'assistants des personnes âgées, comme un moyen d'aider à la récupération économique du pays. Le Secrétariat du Forum est actuellement à la recherche des financements des potentiels donateurs ou parties intéressées pour débiter le projet pilote dans le *Seventh Day Adventist Nursing College*, à Atoifi dans le Malaita Oriental, la Province de Malaita, et les Îles Salomon. En outre, les ministres du commerce P-ACP se réunissent régulièrement pour discuter des dialogues bilatéraux en cours avec des membres sélectionnés parmi les États membres de l'UE, et du développement d'autres activités parallèles en relation au mouvement temporel des personnes dans la région du Pacifique.

Le dialogue en cours et la négociation sur les questions migratoires ont lieu également au niveau de l'Union Africaine (UA). On a développé un Cadre Stratégique pour une Politique sur la Migration en Afrique, particulièrement à la lumière de la question pressante du recrutement des professionnels qualifiés par les pays développés. Le Cadre de l'Union Africaine suggère la possibilité de contrecarrer l'exode des citoyens qualifiés en promouvant la stratégie du «Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD), qui cherche à retenir les compétences humaines d'Afrique visant les programmes de développement pour apporter des emplois rémunérés et des opportunités éducatives aux citoyens qualifiés dans leurs pays d'origine ».

5. SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

RECOMMANDATIONS POUR APPUYER LA COHÉRENCE DES INSTITUTIONS ET DES POLITIQUES

- L'incohérence des politiques dans des secteurs clefs comme la santé, l'industrie de la pêche, l'agriculture et le commerce doivent être abordées à temps. Les travailleurs ACP qualifiés de la santé se déplacent surtout vers les pays de l'UE et l'Amérique du Nord, et les mesures pour les attirer vers leurs pays d'origine sont plutôt limitées et coûteuses. L'incohérence politique devrait être pénalisée avec des mesures compensatoires pour les secteurs touchés et les groupes d'intérêt.
- Les points essentiels de la « Migration et la Mobilité » devraient être établis pour renforcer la cohérence institutionnelle dans les pays et les régions ACP. Chaque institution gouvernementale devrait assigner la responsabilité à une unité administrative ou à une personne pour la promotion de l'intégration des questions liées à la mobilité entre les politiques. Un backup de haut niveau des points essentiels est nécessaire pour éviter une plus grande inertie administrative dans les bureaux gouvernementaux.
- Les accords sur la pêche entre les pays développés et les États côtiers ACP ont besoin d'être revus à la lumière des expériences négatives précédentes qui ont déplacé les emplois locaux et ont stimulé indirectement les flux migratoires non autorisés. D'autres mesures qui affectent négativement les secteurs traditionnels de la main d'œuvre intensive devraient être éliminées.

RECHERCHES ET DONNÉES

- Étant donné les contraintes actuelles de la collecte de données, l'analyse et la diffusion au niveau du Groupe des États ACP, il est essentiel de développer une recherche et des cadres analytiques efficaces en termes de temps et de coût. L'approche du « corridor de migration », en incluant l'analyse des quatre dimensions de la mobilité humaine (capital humain, social, économique et culturel) proposée dans le Document de Position Générale du Groupe des États ACP, peut être explorée davantage par le composant de l'Observatoire de la *Facilité intra-ACP pour les Migrations*.
- Examiner et renforcer les compétences de recherche existantes dans les régions ACP en identifiant les projets en cours, les approches méthodologiques et les initiatives qui peuvent être coordonnées et harmonisées dans une approche commune du Groupe ACP sur les études de la migration et de la mobilité.

COORDINATION RÉGIONALE

- Les efforts régionaux en cours visant la coordination des politiques de migration favorables au développement et les politiques de développement favorables à la migration devraient être appuyés comme une alternative aux négociations bilatérales, lesquelles créent une compétition inutile entre les pays ACP.
- Il faut atteindre la cohérence des politiques dans un contexte multilatéral impliquant les groupements régionaux pertinents. La révision actuelle de l'Accord de Cotonou est centrale pour que la mobilité humaine devienne un thème transversal dans tous les secteurs des politiques, et pour l'identification de la complémentarité et de l'interchangeabilité entre les vecteurs des politiques.
- Bien que non mentionné dans ce document d'analyse, un aspect important des dimensions multilatérales des négociations en cours entre les régions ACP et l'UE sont les négociations commerciales multilatérales comme celles comprises dans les Accords de Partenariats Économiques, lesquelles représentent une opportunité importante pour aborder la mobilité des travailleurs (GATS Mode 4), indépendamment du niveau des compétences.

6. REMARQUES CONCLUSIVES

Les réformes visant la cohérence des institutions et des politiques dépendent des circonstances politiques aux niveaux des pays et des groupements régionaux. Cependant, les négociations et la construction de consensus entre les diverses parties dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, est un élément clef dans ce processus, avec l'augmentation du flux d'une communication efficace et pertinente entre les institutions multilatérales, les agences d'aide, les ministères des affaires étrangères et de l'économie et la société civile. Ce Forum apporte une bonne opportunité pour transmettre de manière informelle les intérêts des pays individuels et des groupements et ainsi trouver des solutions partagées.

Le Groupe des États ACP est conscient que dans le processus d'amélioration de la cohérence des politiques, les pertes et les gains sont distribués inégalement. Par conséquent, nous pensons que dans le court terme, une compensation (politique ou économique) doit être générée pour ceux qui deviennent perdants à la suite de ces changements.

Cependant, étant donné que le Groupe des États ACP cherche à créer un cadre pour la mobilité humaine dans lequel les bénéfices l'emportent sur les coûts et dans lequel les libertés fondamentales soient respectées, nous pensons que la cohérence institutionnelle et des politiques peut uniquement être atteinte à long terme en créant un consensus global de grande envergure sur la mobilité, qui considère celle-ci, avant et surtout, comme une stratégie de subsistance.

Si la mobilité contribue vraiment, comme le pense le Groupe ACP, à l'amélioration des compétences des personnes autant que l'éducation et la santé —qui sont clefs pour l'élargissement des choix individuels, de sorte que les vies qui valent la peine d'être vécues puissent être vécues— alors l'inclusion de la mobilité humaine libre et sécurisée dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement devrait être mise en avant, et la cohérence des politiques à ce stade devrait être atteinte.

Questions pour guider les débats de la Table Ronde:

1. *Quelles mesures de compensation de court terme peuvent être établies pour stopper l'impact négatif des incohérences des politiques de commerce, d'investissements, de migration, d'aide, d'environnement, etc., des pays développés?*
2. *Quel niveau de coordination entre le Groupe des États ACP et leurs principaux partenaires est requis pour garantir la cohérence des institutions et des politiques dans le champ de la migration et le développement?*
3. *Quels types de variables peut-on inclure dans l'analyse de la formation et de la mobilisation du capital humain, social, culturel et économique à l'intérieur des corridors bilatéraux de migration? Quels corridors devraient être priorités dans l'analyse des flux des ressources des migrants?*

